



## **Economie durable**

Programme national de recherche

Seconde mise au concours



FONDS NATIONAL SUISSE  
SCHWEIZERISCHER NATIONALFONDS  
FONDO NAZIONALE SVIZZERO  
SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

**Fonds national suisse de la recherche scientifique**

Wildhainweg 3

Case postale 8232

CH-3001 Berne

Tél. : +41 (0)31 308 22 22

Courriel : [pnr73@snf.ch](mailto:pnr73@snf.ch)

[www.pnr73.ch](http://www.pnr73.ch)

[www.fns.ch](http://www.fns.ch)

© Juin 2018, Fonds national suisse de la recherche scientifique

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>1. But de la seconde mise au concours</b>	<b>6</b>
<b>2. Axes et thèmes de recherche de la seconde mise au concours</b>	<b>6</b>
2.1 Cadre légal pour la transition	6
2.2 Durabilité du négoce de matières premières	6
2.3 Modèles de consommation durables	7
<b>3. Procédure de soumission</b>	<b>8</b>
3.1 Déclarations d'intention	8
3.2 Soumission en ligne des requêtes de recherche sur <i>mySNF</i>	9
3.3 Calendrier de la seconde mise au concours	10
3.4 Contacts	10
3.5 Acteurs	11

## Qu'est-ce qu'un programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre d'un PNR doivent apporter une contribution à la résolution de problèmes actuels d'envergure nationale. Sur la base de l'article 10, alinéa 2, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) du 14 décembre 2012 (état au 1er février 2017), le Conseil fédéral définit les sujets et points forts thématiques qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. Mandaté par le Conseil fédéral, le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) assume quant à lui l'entière responsabilité de la mise en œuvre des programmes.

L'ordonnance du 29 novembre 2013 relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (état au 1er janvier 2017 ; art. 3) décrit le système d'encouragement des PNR dans les termes suivants :

<sup>1</sup> Les programmes nationaux de recherche (PNR) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ont pour but de susciter l'élaboration et l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun.

<sup>2</sup> Les problèmes susceptibles de faire l'objet d'un PNR sont en particulier :

- a. ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;
- b. ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;
- c. ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.

<sup>3</sup> En cas d'exceptions dûment motivées, un PNR peut être mis en place pour créer un potentiel de recherche supplémentaire en Suisse.

<sup>4</sup> Il s'agit aussi de considérer, lors du choix des programmes, si :

- a. les résultats escomptés des programmes peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;
- b. le programme peut être réalisé dans le cadre d'une coopération internationale.

# Introduction

Toute activité humaine implique d'utiliser des biens et des services tirés des ressources naturelles. Les ressources renouvelables disposent d'une capacité de régénération limitée et les ressources non renouvelables tendent à se raréfier de plus en plus. Le PNR 73 « Economie durable : protection des ressources, vision pour le futur et innovation » vise à générer des connaissances scientifiques sur une économie durable qui préserve les ressources naturelles, favorise le bien-être social et une compétitivité accrue de la place économique suisse. Une économie durable prend garde à ne pas épuiser les ressources non renouvelables et tient compte de la capacité de régénération des ressources renouvelables.

La mise au concours de 2016<sup>1</sup> invitait les chercheuses et chercheurs à soumettre des propositions s'inscrivant dans le cadre d'un ou de plusieurs des quatre modules définis : « Elargissement des bases de connaissances », « Opportunités et risques », « Mesures et instruments » et « Applications destinées aux entreprises ». Le comité de direction avait sélectionné 25 projets de recherche dont le financement avait ensuite été approuvé par le Conseil national de la recherche en août 2017 (ill. 1).

Bien que les 25 projets encouragés couvrent un large éventail thématique, la seconde mise au concours vise à combler les lacunes existant du point de vue du comité de direction du PNR 73. Le Conseil national de la recherche a approuvé une enveloppe financière de 1,6 million de francs afin d'encourager quatre à huit projets de recherche.



Illustration 1 : Domaines thématiques des projets de recherche du PNR 73 regroupés en fonction des Objectifs de développement durable (ODD)<sup>2</sup>

<sup>1</sup> [http://www.nfp73.ch/SiteCollectionDocuments/nfp73\\_ausschreibung\\_fr.pdf](http://www.nfp73.ch/SiteCollectionDocuments/nfp73_ausschreibung_fr.pdf)

<sup>2</sup> <http://www.nfp73.ch/fr/projets/tous-les-projets>

## 1. But de la seconde mise au concours

Certains aspects légaux de la transition vers une économie verte (réglementation intelligente et souple) et des caractéristiques essentielles des modèles de consommation durables ne sont pas étudiés de manière suffisamment approfondie par les projets actuellement financés. Le comité de direction considère par ailleurs que les performances de durabilité réalisées par la Suisse dans le cadre du négoce des matières premières constituent un important sujet de recherche complémentaire.

Parallèlement à d'excellentes recherches, des outils pratiques, des suggestions de mesures et de pratiques exemplaires (leading practices) devraient être développés afin de mettre en exergue les opportunités et les risques et de répondre aux problématiques de mise en œuvre tout en prenant en considération les aspects environnementaux, économiques et sociaux.

Les requêtes de recherche devraient compléter les initiatives nationales et internationales en cours, comme celles de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), du World Resources Forum (WRF) ou du Panel international des ressources (PIR-PNUE).

## 2. Axes et thèmes de recherche de la seconde mise au concours

### 2.1 Cadre légal pour la transition

Un cadre légal est essentiel au fonctionnement de toute société. Un tel cadre prévoit explicitement ou implicitement un ensemble de mesures d'incitation d'ordre comportemental et fixe un coût aux comportements qui s'en écartent. Indépendamment du type d'incitations retenues, les tentatives les plus novatrices pour instaurer une économie durable ne sauraient devenir réalité sans être intégrées à un cadre légal fonctionnel et bien conçu. Les thèmes de recherche à étudier englobent :

- Droit privé et public, p. ex. réglementation intelligente, commandement et contrôle, applicabilité (en raison du manque de temps), rôle des sanctions ;
- Barrières et incitations commerciales, p. ex. introduction des technologies propres existant déjà sur le marché, subventions, tarification et encouragement (nudging);
- Compatibilité entre le droit suisse et le droit international, p. ex. UE ou OMC, conventions environnementales internationales, pratiques exemplaires (leading practices);
- Réconciliation entre droit constitutionnel, coopération et standards volontaires, pratiques de diligence raisonnable, commerce international, effets distributifs, réglementations de l'OMC et obligations découlant des politiques globales adoptées (p. ex. ODD, Accord de Paris).

L'examen ces thèmes comporte une analyse de la réglementation actuelle et une vision innovatrice, de la législation et de la pratique jurisprudentielle, ainsi que de l'économie nationale et internationale.

### 2.2 Durabilité du négoce de matières premières

La Suisse est devenue l'une des principales plaques tournantes du négoce de matières premières. Bien que les données disponibles soient souvent incomplètes, il est estimé qu'approximativement deux tiers des échanges internationaux de métaux de base et de café, la moitié du négoce du sucre

et un tiers de ceux de pétrole brut et de céréales s'effectuent par l'intermédiaire de la Suisse. Ce secteur a connu un essor substantiel depuis 2000 au point de faire du commerce de transit le premier exportateur de services du pays devant le secteur bancaire. Sa part du PIB (env. 4%) dépasse celle du tourisme<sup>3</sup>. Les thèmes de recherche à étudier englobent :

- Impacts économiques, sociaux et environnementaux sur la Suisse et sur les pays d'accueil dans lesquels s'effectuent p. ex. l'extraction ou la transformation ;
- Cadres comptables et approches de reporting intégrant les problématiques de durabilité dans les activités liées au négoce des matières premières ;
- Approches gestionnaires innovantes intégrant les risques d'évasion fiscale et permettant d'éviter le blanchiment d'argent ;
- Evaluation des interventions gouvernementales, p. ex. efficacité des codes de conduite volontaire et des mesures de diligence (due diligence) versus les réglementations contraignantes et autres types d'interventions.

### 2.3 Modèles de consommation durables

L'alimentation, le logement et la mobilité représentent actuellement approximativement 70% des impacts environnementaux dus à la consommation suisse. En même temps, sur la base des données 1996-2011 sur les émissions, le commerce et les écobilans, plus de 70% des impacts environnementaux totaux liés à l'ensemble de la demande intérieure suisse sont générés à l'étranger<sup>4</sup>. La durabilité nationale et internationale de la consommation revêt une importance cruciale pour la durabilité de l'économie suisse. La transition vers des modèles de consommation durable implique une combinaison complexe de différents facteurs. Les analyses du cycle de vie permettent de déterminer si ces facteurs induisent réellement des améliorations environnementales. Les thèmes de recherche à étudier englobent :

- Evolution démographique, modification des modes de vie et conception de la vie active comme moteurs de transformation des habitudes de consommation ;
- Numérisation et dématérialisation, p. ex. vidéo conférences au lieu de vols d'affaires, livres numériques et découplage de la consommation de l'utilisation des ressources naturelles ;
- Economie partagée (diminution des impacts environnementaux grâce au partage, à la réutilisation et à la réparation), p. ex. dans le domaine de la mobilité, des consommables électroniques ;
- Impacts des chaînes d'approvisionnement locales, courtes et transparentes sur la consommation durable ;
- Tarification et taxation des biens et des services incluant les coûts et bénéfices externes en tant qu'incitations favorisant des modèles de consommation durables ;
- Communication et information du consommateur en tant que facteurs favorisant la consommation durable dans le système de commerce de détail et en ligne ;
- Prévention des effets rebond résultant des changements dans les habitudes de consommation, p. ex. dans le domaine de la mobilité.

---

<sup>3</sup> Académies suisses des sciences (2016) La Suisse et le négoce des matières premières – Etat des lieux et perspectives. Fiche d'information 11 (1).

<sup>4</sup> Evolution de l'impact environnemental de la Suisse dans le monde (Synthèse), 2014

### 3. Procédure de soumission

Le budget total disponible pour la seconde mise au concours s'élève à 1,6 million de francs suisses. La durée maximale des projets ne doit pas excéder 36 mois. L'enveloppe moyenne attribuée à un projet se situe entre 200 000 et 400 000 francs. Les recherches doivent débuter entre le 1<sup>er</sup> mai 2019 et le 1<sup>er</sup> juillet 2019 (voir calendrier au point 3.3).

Les chercheuses et chercheurs souhaitant postuler doivent soumettre : (1) une déclaration d'intention et (2) une requête de recherche.

Les projets de recherche transfrontaliers seront encouragés à condition que les compétences des chercheuses et chercheurs étrangers s'avèrent essentielles pour la réalisation du projet. En règle générale, le financement sollicité pour les chercheurs sis à l'étranger n'excédera pas 30% du budget global et la ou le responsable du projet à l'étranger ne pourra se voir assigner le rôle de correspondant-e du FNS. Les normes et les taux salariaux du pays concerné s'appliquent par analogie aux requérant-e-s de l'étranger, les barèmes maximaux du FNS faisant généralement office de limite supérieure. Veuillez prendre contact avec le manager du programme PNR 73 avant de soumettre un projet transfrontalier.

Les projets de recherche de la seconde mise au concours doivent respecter les directives du Fonds national suisse. La mise au concours originale du PNR 73 ainsi que le règlement des subsides et les directives pour le dépôt d'une requête via le portail *mySNF* doivent être pris en considération.

#### 3.1 Déclarations d'intention

Le secrétariat de la division Programmes vérifie si les déclarations d'intention répondent aux critères formels : exhaustivité du dossier, format de présentation adéquat et respect de la date limite de soumission. Les déclarations d'intention doivent être soumises par l'intermédiaire du formulaire officiel contenant les informations suivantes :

- Nom du requérant et de l'institution
- Titre, mini-résumé (< 200 mots), description du thème de recherche, des méthodes et des buts du projet
- Durée
- Collaboration prévue avec des groupes de recherche en Suisse et à l'étranger
- Estimation des ressources financières nécessitées

Le comité de direction du PNR 73 attend des déclarations d'intention qu'elles soient soumises en anglais par courriel ([pnr73@snf.ch](mailto:pnr73@snf.ch)). **Le délai de soumission est le 29 août 2018, 17 h 00.**

Les déclarations d'intention seront examinées dans le contexte des axes et des thèmes de recherche de la seconde mise au concours et de la mise au concours originale. Si le projet de recherche décrit est clairement en dehors des axes et des thèmes définis, les auteurs en seront informés en conséquence. Les déclarations d'intention fourniront également les informations nécessaires à la sélection des experts internationaux qui procèderont à l'évaluation de la requête de recherche (évaluation par les pairs).



## 3.2 Soumission en ligne des requêtes de recherche sur *mySNF*

Les requêtes de recherche doivent être soumises via le portail *mySNF* ([www.mySNF.ch](http://www.mySNF.ch)). Tous les formulaires, règlements et directives pour la soumission de propositions sont disponibles sur *mySNF*, à la rubrique « Information/documents ». Le plan de recherche doit être élaboré en utilisant le modèle de document mis à disposition sur *mySNF* et en respectant les directives relatives aux plans de recherche. Il est nécessaire de créer une requête sur *mySNF* en sélectionnant « Programmes (nationaux et internationaux) > Programmes nationaux de recherche (PNR) > PNR 73 : Seconde mise au concours » afin d'accéder aux deux documents via le volet de navigation de gauche et l'onglet « Information/documents » situé en bas de la page. Pour pouvoir utiliser *mySNF*, il est nécessaire de s'inscrire au préalable en tant qu'utilisatrice ou utilisateur. Les comptes déjà activés demeurent valides et permettent un accès illimité dans le temps à tous les instruments d'encouragement du FNS. Le cas échéant, il est recommandé d'ouvrir un nouveau compte le plus tôt possible et au plus tard cinq jours ouvrables avant l'échéance fixée pour la soumission des projets via la page d'accueil du portail *mySNF*.

Le comité de direction du PNR 73 attend des requêtes de projet qu'elles soient soumises en anglais.  
**Le délai de soumission est le 14 novembre 2018, 17 h 00.**

En plus des données à saisir directement sur le portail *mySNF*, les documents suivants doivent être téléchargés :

- Plan de recherche (fichier PDF)  
Les requérant-e-s doivent utiliser le modèle de document à disposition sur le portail *mySNF*. La description du projet ne doit pas excéder 20 pages (tableaux, références, etc. compris).
- CV succincts et listes de publications de tous les requérant-e-s (fichiers PDF)  
Les CV ne doivent pas excéder deux pages chacun. Des liens vers des listes de publications peuvent être inclus.

Des documents supplémentaires (lettres de soutien, confirmation de coopération ou de cofinancement, formulaires pour les coopérations internationales, etc.) peuvent également être téléchargés sur le portail *mySNF*.

### 3.2.1 Critères de sélection des requêtes de recherche

Le secrétariat de la division Programmes contrôle le respect des critères formels : exhaustivité du dossier, format de présentation adéquat et respect de la date limite de soumission. Les requêtes de recherche ne remplissant pas ces conditions ne seront pas examinées.

Les requêtes de recherche feront l'objet d'une évaluation scientifique internationale (*peer review*) qui sera suivie d'un examen scientifique effectué par le Comité de direction. Elles seront ensuite soumises au Conseil national de la recherche pour approbation ou rejet.

Les propositions présentant un chevauchement avec des projets de recherche en cours du PNR 73 ne seront pas encouragées. A l'inverse, les propositions couvrant des questions de recherche s'articulant autour de plusieurs thèmes de la seconde mise au concours, complétant les modules de la mise au concours originale et/ou en synergie avec des projets de recherche issus de la première mise au concours sont hautement bienvenues et seront financées en priorité.

L'évaluation des requêtes de recherche s'effectuera sur la base des critères ci-après :

- **Conformité avec les axes et des thèmes de la seconde mise au concours et les objectifs du PNR 73** : les propositions doivent refléter les axes et les thèmes de recherche mis en exergue dans la seconde mise au concours et les objectifs du programme énoncés dans la mise au concours originale. La priorité sera accordée aux propositions s'articulant autour de plusieurs axes et thèmes de recherche de la seconde mise au concours et à celles complétant des projets de recherche déjà encouragés. Néanmoins, elles ne doivent pas présenter de chevauchement thématique direct.
- **Qualité scientifique** : les projets doivent remplir les derniers critères internationaux en matière de qualité scientifique et de méthodologie.
- **Originalité scientifique** : les propositions doivent contenir un élément novateur et s'avérer pertinentes par rapport à d'autres projets de recherche achevés ou en cours dans le même domaine.
- **Inter- et transdisciplinarité** : les projets dont les thèmes de recherche relèvent de différentes disciplines ou exigent des approches dépassant les frontières entre science et pratique doivent s'assurer de la bonne coopération entre les acteurs, de la gestion adéquate du projet et de l'utilisation de méthodologies appropriées.
- **Application et valorisation** : le potentiel d'application et de mise en valeur des résultats dans la pratique est un élément essentiel des Programmes nationaux de recherche. La priorité sera ainsi donnée à des projets présentant une grande utilité pratique.
- **Personnel and infrastructures** : les requérant-e-s doivent disposer de compétences scientifiques attestées dans le domaine de la requête déposée. Les travaux doivent pouvoir être réalisés dans un cadre adéquat en termes d'infrastructures et de personnel.

### 3.3 Calendrier de la seconde mise au concours

Le calendrier suivant a été fixé :

Lancement de la 2 <sup>nd</sup> e mise au concours	19 juin 2018
Soumission des déclarations d'intention	29 août 2018, 17 h 00
Soumission des requêtes de recherche	14 novembre 2018, 17 h 00
Décision relative aux requêtes de recherche	Mars 2019
Début des recherches	1er mai-1er juillet 2019

### 3.4 Contacts

Pour toute question relative à la procédure de soumission et d'évaluation, veuillez contacter Pascal Walther, manager du programme, par courriel ([pnr73@snf.ch](mailto:pnr73@snf.ch)) ou par téléphone + 41 (0)31 308 22 22.

Pour toute question concernant les salaires ou les frais imputables, veuillez contacter Roman Sollberger, responsable des finances, par courriel ([roman.sollberger@snf.ch](mailto:roman.sollberger@snf.ch)) ou par téléphone + 41 (0)31 308 22 22.

Assistance technique pour mySNF et la soumission électronique :

Tél. + 41 31 308 22 99 (Français)

Tél. + 41 31 308 22 00 (Allemand)

Tél. + 41 31 308 22 88 (Anglais)

Courriel : [mysnf.support@snf.ch](mailto:mysnf.support@snf.ch)

Site Internet *mySNF* : [www.mysnf.ch](http://www.mysnf.ch)

### **3.5 Acteurs**

#### **Comité de direction**

Prof. em. Dr Gunter Stephan, Institut des sciences économiques, Université de Berne (président)

Prof. Dr<sup>e</sup> Alison Anderson, School of Government, Université de Plymouth, UK

Prof. Dr Andrea Baranzini, Haute Ecole de Gestion Genève, Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale

Dr Michael Obersteiner, International Institute for Applied System Analysis (IIASA), Autriche

Prof. em. Anne Petitpierre-Sauvain, Faculté de droit, Université de Genève

Prof. Dr<sup>e</sup> Helga Weisz, Forschungsbereich Transdisziplinäre Konzepte & Methoden, Potsdam-Institut für Klimafolgenforschung (PIK) et Institut für Kulturwissenschaften, Universität Humboldt zu Berlin

Prof. Dr Roberto Zoboli, Faculté de politique, Université catholique de Milan

#### **Déléguée de la division Programmes du Conseil national de la recherche**

Prof. Dr Katharina Michaelowa, Institut de sciences politiques, Université de Zurich

#### **Manager de programme**

Dr Pascal Walther, Fonds national suisse, Berne

#### **Responsable du transfert de connaissances**

Dr<sup>e</sup> Barbara Dubach, engageability

#### **Représentante de l'Administration fédérale suisse**

Dr<sup>e</sup> Sibyl Anwander, cheffe de la division Economie et Innovation, Office fédéral de l'environnement (OFEV), Berne